

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-6546/19/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs les 22 et 23 octobre 2019

MET 19/12122/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons économiques professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, d'exposer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Créé il y a 26 ans et organisé par le Groupe Les Echos, le Salon des Entrepreneurs (SDE) a été conçu comme lieu de formation, d'informations et d'échanges ayant pour vocation d'accompagner les porteurs de projets et les dirigeants de jeunes entreprises dans la création, la reprise et le développement d'une activité. Présent chaque année à Paris, Lyon et Nantes, le Groupe Les Echos a organisé la première édition marseillaise en 2015.

Le SDE est devenu un rendez-vous incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local et, dans un contexte économique difficile, encourage la croissance en accompagnant le développement des entreprises.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de participer aux éditions 2016, 2017 et 2018 du SDE organisé à Marseille, aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et de la Ville de Marseille.

L'édition 2018 a connu un réel succès avec près de 10 500 visiteurs, 120 partenaires et exposants présents, 100 conférences/ateliers et 25 animations thématiques.

Aussi, par délibération n°ECO 015-5558/19/BM du Bureau de la Métropole du 28 mars 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de participer à la cinquième édition du SDE qui sera organisée à Marseille les 22 et 23 octobre 2019.

Pour cette édition 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Ville de Marseille souhaitent à nouveau s'associer pour participer à cet événement à des fins de promotion et de prospection au bénéfice du développement économique et des entreprises du territoire métropolitain.

Cette année, le Département des Bouches-du-Rhône sera également présent sur le stand des partenaires avec une offre emploi-insertion.

Pour ce faire, les institutions partenaires réaliseront notamment un stand commun de 100 m² sur lequel l'offre et les atouts du territoire ainsi que les services proposés par chacune seront présentés aux visiteurs.

Le budget prévisionnel de cette participation commune au SDE 2019 s'élève à la somme de 50 000 euros. Il comprend les frais de conception et d'aménagement du stand ainsi que les prestations annexes permettant d'optimiser la participation des partenaires et le bon déroulement de l'action.

La Métropole sera le mandataire des partenaires pour l'organisation de cette participation commune et pour la réalisation du stand commun.

Chaque partenaire versera ainsi à la Métropole le montant de sa participation financière à l'organisation de cet événement.

Le plan de financement de la participation commune des partenaires au SDE 2019 est le suivant :

- CCI Marseille Provence :	10 000 euros
- Ville de Marseille :	10 000 euros
- Métropole AMP :	30 000 euros
 TOTAL :	 50 000 euros

Le montant de la participation de la Métropole à ce salon s'élève donc à la somme de 30 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, jointe en annexe, relative à l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs les 22 et 23 octobre 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 015-5558/19/BM du 28 mars 2019 approuvant la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence Alpes Côte d'Azur les 22 et 23 octobre 2019.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence participe à l'édition 2019 du Salon des entrepreneurs, rendez-vous incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local ;
- Que la Métropole souhaite associer à sa participation la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Ville de Marseille avec pour ambition commune de valoriser leurs atouts, communiquer en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement renforcer l'activité économique et le développement des entreprises du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs les 22 et 23 octobre 2019.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Métropole : sous-politique B330 Nature 6233-Fonction 64.

Article 4 :

Les recettes correspondantes (20 000 euros) seront constatées au budget de la Métropole : sous-politique B330 -Natures 70875 (Ville de Marseille) et 70878 (autres partenaires) - Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019